

seulement au profit des honorables députés mais du pays tout entier, la résolution est présentée.

La question de la défense aérienne est d'une importance transcendante. L'Aviation royale du Canada dépense près d'un milliard de dollars par année. L'efficacité de notre système de défense peut diminuer sensiblement le danger de guerre et, si la guerre éclatait, notre système de défense pourrait diminuer les pertes de vie et les dégâts matériels. En effet, une des grandes raisons de notre survie, sous l'égide de l'OTAN, c'est que nous avons eu à notre disposition à traité la question plus d'une fois, ce pouvoir de détourner l'agression qui, à vrai dire, a préservé la paix.

Afin de pouvoir détourner toute agression et de maintenir la capacité de notre pays à pouvoir user de représailles en cas d'attaque, il nous faut une défense aérienne puissante. A vrai dire, le problème se réduit à une question de survie. Le chef de l'opposition a traité la question plus d'une fois. Dans un discours qu'il a prononcé à Philadelphie, devant le conseil des affaires mondiales, le 4 octobre 1957, il a exposé le caractère logistique de notre situation actuelle ainsi que la nécessité d'une unité très forte et très nette avec les États-Unis d'Amérique. Il a commencé son discours en posant la question suivante:

Quel est donc, dans les circonstances actuelles, le meilleur moyen d'assurer notre sécurité,—notre survie—dirai-je,—dans le cadre de la défense collective? Il faut, à mon avis, s'inspirer de deux principes en cherchant la réponse à la question, de nature toute militaire que j'ai posée. D'abord, la défense doit être réellement collective, car l'action nationale seule ne suffira pas. Deuxièmement, il faut reconnaître que seuls les États-Unis disposent actuellement des ressources nécessaires pour assurer la puissance et l'initiative essentielles à cette défense collective.

Puis, un peu plus loin il traite, dans le même discours, une question se rapportant très particulièrement, à ce moment-là, à la collaboration entre les pays européens.

Il a ajouté:

Comment l'unité de la coalition peut-elle être conciliée avec le fait que toute décision de représailles par les armes nucléaires est et, autant que nous sachions, restera confiée surtout à un gouvernement, celui des États-Unis, car le Royaume-Uni entre maintenant dans cette arène sinistre avec sa bombe à hydrogène et la fabrication de projectiles? Cette responsabilité concentrée entre les mains d'un ou deux au plus des membres de l'alliance, quant à la décision d'utiliser une arme qui peut impliquer tout le monde dans sa destruction, est certainement de nature à susciter des tensions et à créer du malaise...

Après avoir exposé ce point, il termine en disant:

Il y a une seconde question, qui est connexe. Sur quelle base prendra-t-on la décision d'user de représailles?

Il parle assez longuement de la question puis conclut que c'est vraiment un des problèmes d'une importance primordiale dans le monde moderne. Aujourd'hui nous de l'Amérique du Nord nous nous trouvons dans cette situation. Même si le Canada et les États-Unis se sont efforcés d'alléger la crainte qui pèse sur tous, nous du Canada, parce que l'URSS est notre voisine du Nord et que les États-Unis d'Amérique sont nos voisins du Sud, nous nous sommes efforcés, et nous continuons de nous efforcer à faire comprendre à l'URSS et aux pays qui font partie de l'Union soviétique qu'il est nécessaire d'en arriver au désarmement et que, à titre de premier pas dans cette voie et à titre d'élément de la situation générale, il y aurait lieu de réservé dans toutes les parties du monde, au besoin, des régions,—pourvu que l'URSS y consente,—en vue d'une inspection soit par l'URSS, soit par nous-mêmes, de manière que la crainte redoutable d'une attaque soudaine et non provoquée soit écartée du cœur des hommes de l'hémisphère occidental et de l'URSS, au cas où l'on y entretiendrait des craintes semblables.

Mais le péril de l'Arctique demeure. A l'ONU, l'URSS a opposé son quatre-vingt-troisième veto pour empêcher l'adoption de la proposition dont elle a récemment été saisie. Nous nous trouvons aujourd'hui dans la situation décrite par un écrivain: ce qui se passe à l'ONU ne modifie aucun des faits de la situation mondiale. M. Max Freedman expose la situation dans les termes suivants:

La paix continue de reposer sur la course inquiétante entre la crainte et la haine. Dans les lointaines régions septentrionales de notre continent, jadis étrangères à la géographie et inconnues de l'histoire jusqu'à tout dernièrement, plane encore le péril d'un conflit militaire.

La situation appelait des mesures, ce dont l'ancien gouvernement s'était aussi rendu compte. Lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir, il y a juste un an, il a adopté sur ce point la même attitude que le gouvernement précédent, car nous estimons, comme nous ne cessions de le répéter quand nous étions dans l'opposition, que l'objectif des membres de la Chambre était de chercher à atteindre cette mesure d'unité en matière d'affaires extérieures qui permettrait de présenter un front commun au nom de la population du Canada. Nous avons appuyé les attitudes adoptées, au cours des années, sur tous les sujets de ce genre soumis à la Chambre. Nous avons présenté des propositions qui nous semblaient avantageuses, comme l'opposition le fera à son tour, je l'espère.

Des lignes de défense ont été établies dans le nord du pays, mais aujourd'hui les postes essentiels d'alerte doivent être actionnés de main d'homme. Les instruments électroniques signalent l'approche de l'avion et dirigent le